

Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire du 10 décembre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme Catherine CUINET. M. Didier BERTOLETTI est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents sauf Mme Adriana DOMERGUE, absente non excusée.

Le conseil débute à 18h00 par la lecture du compte-rendu de la séance du 6 novembre 2019 qui est accepté à l'unanimité

1/ maintenance du clocher : actualisation du contrat

Mme le Maire informe les conseillers que le contrat avec reconduction tacite de l'entreprise PRETRE pour la maintenance du clocher utilise l'ancienne monnaie et l'ancien taux de TVA. Il convient de l'actualiser. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les termes du contrat actualisé proposé par l'entreprise.

pour : 5 contre : 1 abstention : 1

2/ Cotisation Souvenir Français

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au Souvenir Français et de cotiser à hauteur de 20 €.

pour : 7/7

3/ travaux de voirie : durée de l'amortissement

Madame le Maire rappelle la délibération du 11 septembre 2019 portant sur le versement d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du montant HT pour les travaux de sécurisation de la traversée du village en partenariat avec les services du Grand Besançon. Ces travaux ont été inscrits au compte 2041512 et doivent être amortis. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'amortir la totalité des travaux liés à la sécurisation de la traversée du village sur une durée 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

pour : 7/7

4/ mise en vente des anciens verres de la salle des fêtes

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre en vente des lots de verres à pied au prix de 20 € les 24 unités. Les habitants pourront les réserver sur une période allant du 12 au 19 décembre inclus, par mail ou aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie. Un tirage au sort aura lieu en cas de candidatures trop nombreuses.

pour : 7/7

5/ rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau Assainissement

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité des services Eau potable et Assainissement collectif et non collectif de la commune de La Vèze. Ce rapport est consultable en mairie les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

pour : 7/7

Informations

Discussion sur la dangerosité de l'accès au clocher et sur l'état des poutres porteuses. Ce problème avait déjà été évoqué en décembre 2017. Madame le Maire demandera un avis d'expert à la société Prêtre

Syndicat du Marais de Saône : la commune de La Vèze ne sera plus représentée à compter du 1^{er} janvier 2020, suite à la décision prise par le Grand Besançon de réduire le nombre de représentants

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la proposition de gestion du lagunage par le Syndicat du Marais. Une convention sera signée ultérieurement entre la commune, le syndicat du Marais et Grand Besançon Métropole.

La taxe d'aménagement sera reversée intégralement à la commune par Grand Besançon Métropole.

Arrêt de bus Lavoir : il n'est pas possible techniquement de créer une plateforme pour l'arrêt de bus Lavoir. La rue du Lavoir passera en sens unique prochainement.

Rappel :

Mardi 7 janvier à 18h30 : présentation des vœux de l'équipe municipale

Samedi 11 janvier à midi : repas des aînés

Fin de la séance : 19h20

Vu pour être affiché 12 décembre 2019, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

